

Urbanisme

Les données sont claires pour Vevey: le territoire communal est très exigu, 238 hectares, et entièrement construit, et pourtant il est prévu des constructions devant nous faire dépasser les 20'000 habitants dans les 2 ou 3 ans.

La demande en logement est très forte dans pratiquement tout le canton, plus particulièrement sur tout l'arc lémanique. Face à cette pression, les autorités cantonales ont mis en place un plan directement pour l'aménagement du territoire, qui fixe les critères que doivent remplir les zones destinées à accueillir les 100'000 nouveaux habitants que le canton attend d'ici 2020. Il faut que ce soit près des transports publics, à proximité de commerces et de services, si possible dans des espaces déjà urbanisés et pas en pleine campagne. On résume ces exigences en disant: «Il faut construire la ville en ville» !

Vevey, même si elle ne dispose pas de terrains vierges, répond parfaitement à ces dispositions. Les friches industrielles et ferroviaires occupent encore plusieurs hectares au centre ville, à proximité de la gare et des commerces. Nous ne devons donc pas craindre de voir ces terrains vagues accueillir des projets. Ce qui ne veut pas dire que nous devons laisser faire n'importe quoi.

La Municipalité a dans les mains des outils qui lui permettent d'influer sur les projets des promoteurs. L'octroi du permis de construire est une étape essentielle, et j'entends bien continuer à utiliser cette compétence dans l'intérêt de la ville.

La définition d'un plan de quartier est déjà une occasion de faire comprendre au propriétaire quelles sont les intentions de la Municipalité. Il est le résultat d'une négociation entre le promoteur, qui désire avoir le maximum de possibilité de construire (CUS et COS), et l'autorité, qui peut octroyer certains avantages en échange d'espaces transférés au public, ou de locaux de service à installer dans les futures constructions. C'est ce qui s'est fait aux Moulins de la Veveyse.

Dans les projets à venir – gare aux marchandises, Temps Modernes, av. Gilamont – nous devons faire passer des évolutions essentielles pour le développement de notre ville. A Gilamont, nous devons structurer cette pénétrante pour en faire une véritable rue de ville, avec trottoirs, promenade, arborisation, places de jeux. Derrière les voies de chemin de fer, nous devons éviter une circulation supplémentaire au centre ville en fixant les accès et sorties des voitures par le nord et l'ouest. Il faut de plus que les places de travail soient en proportion des nouveaux habitants attendus dans le quartier. Et ces milliers de nouveaux habitants doivent également trouver dans leur environnement immédiat les commerces de proximité nécessaires à la vie de tous les jours.

L'urbanisme est l'une des tâches essentielles d'une Municipalité, qui doit agir bien en amont des projets, souvent dans le cadre de ses seules compétences d'exécutif. Il y a des décisions courageuses et fortes à prendre, quitte à susciter parfois l'incompréhension du Conseil, voire de la population. Il faut pour cela avoir une vision à long terme, comprendre et maîtriser les outils de l'aménagement du territoire, suivre les dossiers traitant des transports et de la promotion économique, adapter ses propres projets de construction. La Municipalité doit donc agir de manière cohérente et disposer d'une majorité claire afin d'articuler la totalité de ces différents aspects dans sa réflexion globale.

Laurent Ballif

2 janvier 2011